

Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale

La Ministre

Paris, le 28 FEV. 2011

CAB EcoSoc – RLJ/FR – Me A. 11-1199/D. 11-1319

Monsieur le président,

Cher Etienne,

J'ai souhaité que le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) réunisse un groupe de travail sur le thème de la participation des personnes en situation de précarité à la définition des politiques qui les concernent.

J'attache un intérêt particulier à ce sujet car la participation dans le domaine des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion constitue tant une voie d'exercice de la citoyenneté pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, qu'un moyen d'améliorer notre connaissance de ces phénomènes et d'accroître la pertinence de nos politiques. C'est aussi une nouvelle façon de travailler, plus participative et soucieuse de répondre à des besoins concrets exprimés par les populations concernées.

En conséquence, il convient que soient définis les moyens de développer l'expression directe des personnes en situation de pauvreté lors de l'élaboration et de l'évaluation des politiques publiques qui les concernent et les conditions pour donner sa pleine efficacité à cette expression.

Les travaux du groupe de travail devront s'attacher à cerner les différents modes de participation possibles au niveau institutionnel, à souligner les freins à cette participation dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion et à définir les modalités et les cadres qui permettraient sa mise en œuvre.

Je vous demande d'être particulièrement attentif aux questions d'éthique que ne manqueront pas de soulever vos réflexions.

Je veillerai à ce que votre conseil soit régulièrement tenu informé des travaux réalisés par l'administration, notamment concernant la participation des usagers dans le cadre des plans territoriaux d'insertion.

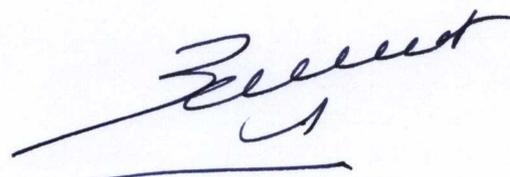
Monsieur Etienne PINTE
Président du Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Secrétariat général du CNLE
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

A l'issue de ces travaux que j'envisage au mois de juin 2011, votre conseil devrait être en mesure de me proposer des pistes d'action concrètes visant à définir les modalités de participation ou de consultation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sur les politiques mises en œuvre dans ce domaine.

S'agissant des moyens mis à la disposition de votre conseil par l'administration, outre bien sûr l'appui qui vous est apporté par la direction générale de la cohésion sociale qui assure le secrétariat général du CNLE, je vous informe que madame Anne Joubert, administratrice civile chargée de mission auprès de la sous-directrice de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté au sein de la direction générale de la cohésion sociale, participera, en qualité d'expert, aux travaux de ce groupe.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Amities fidèles,



Roselyne BACHELOT-NARQUIN